



PRÉVENTION

LES AIDES FINANCIÈRES DE LA **CRAMIF**

Credits photos : ©Flatoon ©Fresnik ©Carsat Normandie ©net-entreprises

Document conçu et réalisé par AMET Santé au Travail - Siret 78556599500020

BÉNÉFICIER DES AIDES

Vous souhaitez mettre en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail ? Vous pouvez bénéficier d'aides financières du réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels pour vous accompagner dans cette démarche de prévention des risques professionnels.



Toutes les entreprises peuvent bénéficier de Subventions Prévention. Elles ont pour but de participer financièrement à l'achat d'équipements de prévention, de prestations de formation ou d'évaluation des risques.

La demande de Subventions Prévention se fait directement en ligne, depuis votre compte entreprise, sur le site [net-entreprises](https://net-entreprises.fr).

LES DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE

L'entreprise ne dispose pas d'un compte net-entreprises.fr

- 1 À partir de la page d'accueil net-entreprises.fr, l'entreprise **clique sur « Je crée mon compte net-entreprises.fr »**
- 2 Renseigne les informations suivantes : **numéro de Siret, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail valide.** Puis elle clique sur « Je m'inscris ».
- 3 Elle **sélectionne ensuite « L'Assurance Maladie »** dans les services présentés. Le compte AT/MP est alors proposé parmi les déclarations, et l'entreprise valide ce choix

L'entreprise dispose d'un compte net-entreprises.fr mais pas d'un compte AT-MP

- 1 L'administrateur du compte [net-entreprises](https://net-entreprises.fr) **se connecte à son espace personnalisé**
- 2 **Ajoute le compte AT/MP à la liste des téléservices** auxquels il accède. L'ouverture du compte se fera dans un délai maximal de 24 heures.

L'entreprise n'a pas connaissance d'un compte [net-entreprises](https://net-entreprises.fr), mais **fait appel à un tiers déclarant pour ses déclarations sociales**

L'entreprise contacte son tiers déclarant pour savoir si un compte [net-entreprises](https://net-entreprises.fr) avec le Siret de l'entreprise a déjà été créé dans le cadre d'autres procédures déclaratives.



Le tiers a créé un compte [net-entreprises](https://net-entreprises.fr) au nom de l'entreprise

Sur la base des identifiants créés en son nom, l'**entreprise ajoute elle-même le compte AT/MP à ses téléservices** à partir de son menu personnalisé.



Le tiers n'a pas créé de compte [net-entreprises](https://net-entreprises.fr)

L'entreprise doit **se rendre sur le site net-entreprises.fr et renseigner les informations suivantes** : numéro de Siret, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail valide, **afin de créer son compte net-entreprises**. Ensuite, elle sélectionne « L'Assurance Maladie » dans les services proposés.



L'entreprise a eu un compte net-entreprises dans le passé, mais a oublié son mot de passe, ou ne connaît ni ses identifiants, ni les personnes qui y ont accès

Il est toujours possible de récupérer le mot de passe oublié à condition :

-  De connaître à minima ses identifiants (nom, prénom, Siret)
-  Que l'adresse mail associée soit toujours la bonne.

Dans le cas d'un départ de l'administrateur de l'entreprise sans passation des identifiants, il faut procéder à une nouvelle inscription en demandant à récupérer par voie postale une « clé d'activation ».

L'entreprise dispose de plusieurs établissements

L'inscription au compte AT/MP du siège social permet l'inscription automatique de l'ensemble des établissements de l'entreprise.

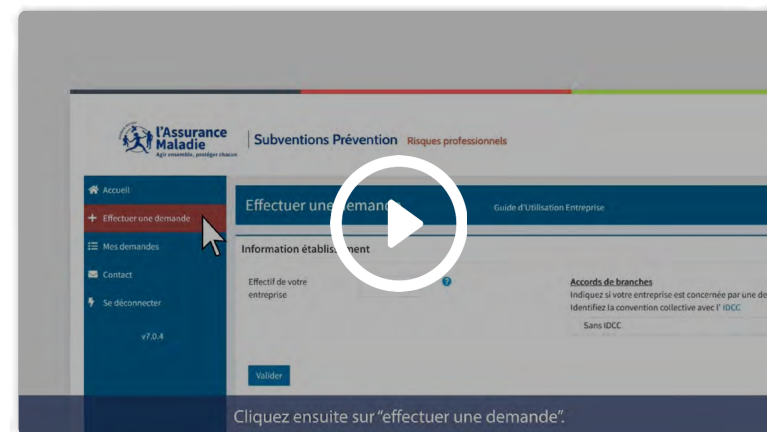
L'obligation légale est alors remplie pour l'entreprise.

L'établissement siège social est autorisé à accéder aux décisions de taux de tous les établissements de l'entreprise. Les personnes habilitées au titre du siège social sont destinataires d'un mail récapitulatif de l'ensemble des établissements.

FAIRE MA DEMANDE D'AIDE

Découvrez pas-à-pas en vidéo comment faire sa demande en ligne :

<https://youtu.be/0cb3XgCVgMs?si=joCQaE-40TCYI9Mr>



Capture d'écran de la vidéo « Subvention Prévention des risques ergonomiques : comment faire une demande en ligne ? » de l'Assurance Maladie, 2025

- ◆ Connectez-vous à net-entreprises.fr avec votre numéro de Siret, Nom, Prénom et mot de passe.
- ◆ Cliquez sur « Compte Entreprise »
- ◆ Sélectionnez votre numéro SIRET et cliquez sur « Obtenir une Subvention Prévention »
- ◆ Cliquez sur « Effectuer une demande » dans le menu latéral pour accéder à la liste des subventions auxquelles vous êtes éligibles
- ◆ Téléchargez les documents de référence de la subvention souhaitée et cliquez sur « Demander »
- ◆ Complétez les champs demandés et chargez les documents demandés. Envoyez votre demande.
- ◆ Vous recevrez un accusé de réception et pourrez suivre le traitement de votre dossier dans votre espace personnel. Vous pourrez aussi y remplacer une pièce-jointe si besoin